



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-deuxième session

8-12 novembre 2021

Plan d'action en faveur des jeunes ruraux

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Benjamin Davis
Directeur

Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité femmes-hommes

Tél.: +39 06570 56812

Courriel: Benjamin.Davis@fao.org

RÉSUMÉ

- La Conférence de la FAO de 2017 a souscrit à l'appel lancé en faveur de l'élaboration d'un plan d'action en faveur des jeunes ruraux, qui envisage combien il est important de rendre les zones rurales plus attrayantes pour les jeunes des deux sexes.
- Sous l'égide du Comité de l'agriculture, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux a été élaboré et approuvé par le Comité à sa vingt-septième session en 2020.
- Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, élaboré en consultation avec des organismes ayant leur siège à Rome, d'autres entités du système des Nations Unies et des organisations de jeunes, présente un Plan d'action quinquennal (2021-2025) articulé autour de cinq domaines thématiques (axes) afin de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en donnant aux jeunes ruraux des deux sexes les mêmes moyens d'action, en protégeant les enfants et les autres groupes de jeunes exclus.
- Lors de la cent-trentième session du Comité du Programme (22-26 mars 2021), le Comité a encouragé la FAO à intégrer le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux dans ses mécanismes institutionnels pour assurer un suivi approprié des progrès réalisés en matière d'inclusion des jeunes et mettre pleinement en œuvre les cinq axes du Plan à l'appui des objectifs de développement durable. Par ailleurs, il a été demandé que le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux soit actualisé pour être en conformité avec le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.
- La FAO, dans son Cadre stratégique (2022-2031), a reconnu qu'il convenait de cibler explicitement les jeunes, qui sont les futurs gestionnaires de nos systèmes agroalimentaires, pour garantir un développement économique inclusif qui permettra de résister aux crises et aux bouleversements futurs et qui contribuera à la réalisation des ODD. Par ailleurs, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux est intégré au Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023, en tant que guide pour la mise en œuvre des activités tenant compte spécifiquement des problématiques qui concernent les jeunes, ainsi que leur suivi et l'établissement de rapports à ce sujet.
- Une consultation informelle des membres du Comité du Programme a été conduite le 3 septembre 2021 afin de présenter les révisions apportées au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux qui avaient été demandées par le Comité du Programme à sa cent-trentième session. Les révisions demandées à la cent-trentième session du Comité du Programme ont été prises en compte et dûment incorporées au document.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à approuver les modifications apportées au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux conformément aux avis qu'il avait exprimés à sa cent-trentième session (22-26 mars 2021), telles qu'elles ont été présentées lors de la consultation informelle (3 septembre 2021).
- Le Comité du Programme est aussi invité à recommander au Conseil d'approuver à sa prochaine session le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux.

Projet d'avis

Le Comité:

- **s'est félicité de ce que les révisions qu'il avait suggérées à sa cent-trentième session aient été prises en compte;**

- **s'est félicité de ce que la FAO ait intégré le Plan d'action en faveur des jeunes dans son Plan à moyen terme 2022-2025 et de ce que le Plan d'action soit aligné avec le Cadre stratégique 2022-2031;**
- **a recommandé au Conseil d'approuver le Plan d'action en faveur de des jeunes et a dit attendre avec intérêt les rapports d'activité à ce sujet.**

I. Contexte

1. La Conférence de la FAO, à sa quarantième session, en 2017, a souscrit à l'appel lancé en faveur de l'élaboration d'un plan d'action en faveur des jeunes ruraux, qui envisage combien il est important de rendre les zones rurales plus attrayantes pour les jeunes des deux sexes.
2. À sa vingt-sixième session (2018), le Comité de l'agriculture a examiné les causes du chômage et de la pénurie d'emplois décents chez les jeunes – femmes et hommes – en milieu rural, la mesure dans laquelle ils en subissent les conséquences et la manière dont ces phénomènes contribuent au vieillissement de la communauté agricole, à l'exode rural et au déclin économique, culturel et environnemental des zones rurales. Le Comité a souligné qu'il était essentiel de soutenir les jeunes pour revitaliser les zones rurales et parvenir à la réalisation des ODD. Enfin, il a établi que l'approche territoriale servirait de cadre général aux fins de la revitalisation des zones rurales et de la création d'emplois décents pour les jeunes¹.
3. Sous l'égide du Comité de l'agriculture, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux a été élaboré et approuvé par le Comité à sa vingt-septième session en 2020.
4. Lors de présentations ultérieures sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, et plus précisément à sa cent-trentième session (22-26 mars 2021), le Comité du Programme s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre tout en encourageant la FAO à intégrer le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux dans ses mécanismes institutionnels. Les modifications qui avaient été demandées par le Comité du Programme à sa cent trentième session, et qui ont été présentées lors d'une consultation informelle à l'intention des Membres de la FAO le 3 septembre 2021, sont maintenant incorporées dans le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux.

II. Les jeunes et le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux dans les mécanismes institutionnels

5. Dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO a défini trois thèmes: l'égalité femmes-hommes, les jeunes et l'inclusion (afin de réduire les inégalités et de ne laisser personne de côté). Ce sont des enjeux transversaux et importants qui doivent être pris en compte dans l'ensemble des programmes de la FAO et qui nécessitent une visibilité particulière. L'idée est de promouvoir une intégration et une prise en compte plus systématiques de ces questions dans l'ensemble des activités de la FAO.
6. Les quatre améliorations visées – en matière de *production*, de *nutrition*, d'*environnement* et de *conditions de vie* – correspondent aux aspects économiques, sociaux et environnementaux interdépendants des systèmes agroalimentaires; elles traduisent un principe moteur orientant la démarche suivie par la FAO pour contribuer directement aux ODD tout en systématisant la prise en compte des jeunes dans ses activités, et plus précisément dans ses vingt domaines programmatiques prioritaires (DPP).
7. Dans son Plan à moyen terme (2022-2025), la FAO reconnaît qu'il convient de cibler explicitement les jeunes, qui sont les futurs gestionnaires des systèmes agroalimentaires, pour garantir un développement économique inclusif qui permettra de résister aux crises et aux bouleversements futurs et qui contribuera à la réalisation des ODD. Le Plan à moyen terme 2022-2025 reconnaît en

¹ FAO. COAG/2018/06. <https://www.fao.org/3/mx457fr/mx457fr.pdf>.

outre que le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux guidera la mise en œuvre des activités tenant compte spécifiquement des problématiques qui concernent les jeunes, ainsi que leur suivi et l'établissement de rapports à ce sujet².

8. Le cadre de résultats de la FAO, en plus de mesurer précisément les DPP, comprend aussi un indicateur de performance clé sur les jeunes, rattaché au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux.

III. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux (2021-2025)

9. En 2019, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, et dans le but de renforcer les domaines de collaboration et la synergie de ce Plan, la FAO a entrepris des consultations auprès des institutions ayant leur siège à Rome: Le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies, à savoir l'Organisation internationale du Travail (OIT), le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ONU-Femmes et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui sont autant de membres du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. Ont également été consultés les points de contact divisionnaires et régionaux de la FAO chargés des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse, le réseau Young UN, le réseau de jeunes du PAM et d'autres réseaux régionaux et mondiaux relatifs à la jeunesse, tels que Youth Alliance for Zero Hunger, le grand groupe des enfants et des jeunes (MGCY), les Jeunes professionnels pour le développement agricole et le Forum mondial de l'alimentation. Les conclusions de ces consultations ont été prises en considération dans le Plan. Le Plan d'action en faveur des jeunes s'efforce, autant que possible, de mettre à profit tous les programmes et projets de la FAO, en particulier les initiatives relatives à la jeunesse.

10. En matière de participation des jeunes, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux promeut l'autonomisation et la capacité d'initiative des jeunes et il facilite la participation des jeunes dans les processus décisionnels, en particulier des jeunes marginalisés et défavorisés, des jeunes des régions reculées et de ceux qui ont un accès limité à internet et à d'autres canaux de communication. Pour ce faire, la FAO collabore avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires pertinents aux niveaux national, régional et mondial pour renforcer et créer une conception cohérente des processus axés sur les jeunes et tenant compte des questions de genre.

11. Même si la FAO suit, à des fins statistiques, la définition du terme «jeune» adoptée par l'ONU (à savoir toute personne âgée de 15 à 24 ans), le Plan retient, pour les activités opérationnelles au niveau régional ou national, les définitions qu'en donnent les États Membres.

12. Le Plan tient compte des suggestions faites lors de la cent-trentième session du Comité du Programme et il demeure un document qui pourra être appelé à évoluer pour s'adapter aux enjeux émergents.

A. Objectif

13. L'objectif du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux est de faire avancer la réalisation des ODD en donnant aux jeunes ruraux des deux sexes les mêmes moyens d'action, en protégeant les enfants et les autres groupes de jeunes exclus, en revitalisant les zones rurales grâce à des activités agricoles et non agricoles et en ne laissant personne de côté. Pour y parvenir, il convient d'améliorer les orientations données, d'aider les gouvernements et les autres parties prenantes et de cibler les activités normatives et les programmes de terrain de la FAO sur les enjeux relatifs à la jeunesse afin

² Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 de la FAO (C 2021/3), <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

de renforcer la participation des jeunes aux processus décisionnels et leur accès à l'éducation, à des emplois décents et à des services ruraux.

14. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux contribue principalement aux ODD 1 (élimination de la pauvreté), 2 (élimination de la faim) et 8 (croissance économique durable et travail), ainsi qu'aux ODD 4 (éducation), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau), 7 (énergie), 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), 10 (réduction des inégalités), 11 (communautés durables) et 14 et 15 (vie aquatique et vie terrestre).

B. Axes et réalisations du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux

15. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux s'articule autour de cinq axes, qui reprennent les cinq thèmes prioritaires que le Comité de l'agriculture³ a fait siens et sont assortis des réalisations et produits attendus définis ci-après savoir:

a) Axe 1: Aider les jeunes à participer au développement rural dans le cadre d'approches paysagères et territoriales intégrées.

- i. Un développement rural durable doit tenir compte des différentes utilisations des terres, des besoins en ressources et des facteurs socioéconomiques, qui déterminent tous des résultats sociaux et écologiques à plusieurs échelles. Les approches paysagères et territoriales intégrées visent à respecter les besoins, les intérêts et les valeurs de toutes les personnes, hommes et femmes, quel que soit leur âge ou leur groupe ethnique, qui vivent dans un «territoire» donné, tout en répondant aux objectifs et aux exigences biophysiques et écologiques. Elles reconnaissent la diversité spatiale, sociopolitique et environnementale et soutiennent des systèmes de prise de décision et de gouvernance équitables. Ces approches prennent en compte les interrelations économiques, sociales et environnementales et, par des méthodes participatives, déterminent l'utilisation optimale des biens et des ressources dans un espace donné afin de permettre des transitions durables qui créent des synergies et facilitent les arbitrages. Ces approches sont donc bien adaptées pour répondre aux multiples défis interdépendants tels que l'urgence climatique, la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes et le déclin économique des zones rurales. Sachant que ces défis sont encore accentués par l'actuelle pandémie de covid-19, particulièrement en milieu rural, ces approches doivent assurer des transitions durables et résilientes qui respectent les spécificités des différents territoires, en veillant à ne laisser personne pour compte⁴. Il faudra pour cela des mesures d'inclusion économique et de protection sociale ciblées, pour répondre à l'urgence immédiate mais aussi pour permettre de «reconstruire en mieux». Les jeunes ont prouvé qu'ils jouaient un rôle de plus en plus important s'agissant de relever ces défis mondiaux.
- ii. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux a pour objectifs de sensibiliser les jeunes aux approches paysagères et territoriales intégrées, de favoriser leur participation accrue, de susciter un sentiment d'appropriation des paysages et de donner aux jeunes les moyens d'être des agents positifs et actifs du changement. Des lignes directrices seront élaborées pour que les approches, les outils et les méthodologies tiennent compte des besoins des jeunes et des enfants, et les mesures d'appui aux politiques publiques seront renforcées pour encourager la participation des jeunes à la formulation, la gouvernance et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de développement des paysages et des territoires. Des outils de renforcement des capacités axés sur les jeunes pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement rural,

³ FAO. COAG/2018/06. <https://www.fao.org/3/mx457fr/mx457fr.pdf>.

⁴ FAO. 2017. *Landscapes for life – Approaches to landscape management for sustainable food and agriculture*. www.fao.org/3/i8324en/i8324en.pdf.

y compris celles nécessaires au renforcement de l'agriculture familiale, seront également mis au point. Des programmes seront également consolidés pour la protection des personnes de moins de 18 ans et des adolescents contre les pires formes de travail des enfants, notamment contre le travail dangereux, ce qui contribuera au Cadre de la FAO relatif à l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole. Des orientations seront aussi conçues pour renforcer les capacités des États en matière de protection sociale tenant compte des besoins des jeunes.

- iii. *Réalisation 1.1: Conception d'approches paysagères et territoriales intégrées tenant compte des besoins et des aspirations des jeunes des deux sexes. Produits attendus indicatifs:*
 - Des stratégies territoriales et paysagères intégrées tenant compte des besoins des jeunes et des enfants sont élaborées dans le cadre de processus participatifs qui intègrent la vision des groupes de jeunes dans leur formulation, leur gouvernance et leur mise en œuvre.
 - Des cadres et des stratégies institutionnels et juridiques sont élaborés pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles, garantir un accès sûr des jeunes aux terres et encourager la transmission des exploitations et la relève par les nouvelles générations.
 - Les capacités des gouvernements sont renforcées pour introduire la résilience et les interventions d'urgence tenant compte des besoins des jeunes dans les approches paysagères et territoriales.
 - iv. *Réalisation 1.2: Renforcement de l'auto-organisation des jeunes des communautés rurales et des zones urbaines interconnectées. Produits attendus indicatifs:*
 - La participation des jeunes aux processus décisionnels en milieu rural est consolidée, ce qui renforce leur rôle d'innovateurs et d'agents du changement.
 - La continuité d'une génération à l'autre est renforcée pour une gestion durable des ressources naturelles et des réseaux d'approvisionnement alimentaire.
 - Des solutions durables et innovantes sont encouragées pour les jeunes entrepreneurs agricoles, notamment au sein d'instances mondiales, régionales et nationales.
- b) *Axe 2: Favoriser l'emploi des jeunes au sein d'une économie verte⁵ qui profite à tous suivant les trois axes de la durabilité: social, environnemental et économique.*
- i. Un grand nombre d'écosystèmes et de ressources naturelles dans le monde sont surexploités et dégradés alors même qu'ils doivent continuer à fournir de la nourriture, de l'eau potable, de l'énergie et d'autres biens et services économiques, sociaux et environnementaux essentiels à une population croissante. Cette situation est encore aggravée par des problèmes tels que le changement climatique et d'autres crises contemporaines comme la pandémie de covid-19. Il est indispensable de procéder à de profondes transitions vers des systèmes de production et des modes de consommation durables pour que les pays puissent atteindre les ODD. Cela suppose des efforts considérables, surtout en milieu rural, pour renforcer la résilience, réduire les risques liés aux

⁵ À partir des principes de RIO+20 <https://sustainabledevelopment.un.org/rio20/futurewewant> et de la définition conventionnelle de la notion d'«économie verte»: faiblement émettrice de carbone, économe en ressources et socialement inclusive.

- investissements, mettre en place les infrastructures de bioéconomie⁶ nécessaires et créer des débouchés commerciaux, par exemple par la fourniture de services environnementaux, le marché des droits d'émission de carbone ainsi que la promotion de pratiques innovantes, dont le commerce équitable, les indications géographiques et les produits issus de l'agriculture biologique.
- ii. Les innovations durables dans les emplois ruraux agricoles et non agricoles et dans les chaînes de valeur agricole peuvent permettre de créer des millions d'emplois. Il est toutefois essentiel que ces interventions tiennent compte des besoins des jeunes et que les emplois et les débouchés commerciaux soient équitables, non discriminatoires, viables et attractifs pour les jeunes hommes et les jeunes femmes. Il faudra pour cela nouer des partenariats entre les entreprises, les universités, les pouvoirs publics et les organismes locaux, ainsi qu'avec les organisations de jeunes, afin d'entreprendre les recherches nécessaires et la formation professionnelle, et de créer des pôles de bioéconomie au sein des communautés rurales et dans les interfaces entre zones rurales et urbaines.
 - iii. Dans le cadre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, des orientations générales et un appui technique seront fournis aux gouvernements afin de trouver les points d'entrée optimaux pour transformer les secteurs agricoles, produire de nouvelles chaînes de valeur rurales et créer des emplois durables tenant compte des besoins des jeunes. Une attention particulière sera accordée à l'analyse et à l'élaboration de chaînes de valeur qui luttent contre les inégalités de genre, accroissent la participation des jeunes femmes et des jeunes les plus marginalisés et favorisent une répartition égale des bénéfices.
 - iv. *Réalisation 2.1: Contribuer à l'adoption de politiques publiques au service de transitions vers l'économie verte qui tiennent compte des besoins des jeunes et de la dimension de genre. Produits attendus indicatifs:*
 - Des politiques et stratégies de bioéconomie durable sont en place pour promouvoir des systèmes agro-alimentaires inclusifs et des emplois décents et durables qui tiennent compte des besoins des jeunes et ne créent pas de discriminations de genre.
 - Les politiques et les orientations techniques sont adoptées grâce à l'instauration de mesures de distribution et d'information qui restent efficaces même en cas d'application de mesures de distanciation physique.
 - Des orientations sont formulées et donnent aux jeunes les moyens de jouer un rôle sur les enjeux liés aux services environnementaux.
 - v. *Réalisation 2.2: Soutien apporté à des initiatives permettant aux jeunes femmes et aux jeunes hommes d'accéder à des emplois durables et de participer à la bioéconomie sur un pied d'égalité. Produits attendus indicatifs:*
 - Des innovations durables, notamment des technologies et des pratiques, sont introduites dans les chaînes de valeur des secteurs, y compris les secteurs non alimentaires tels que l'agrotourisme et l'écotourisme.
 - Des méthodologies tenant compte des besoins des jeunes sont élaborées et employées pour évaluer les implications des politiques, la validité commerciale, l'utilisation rationnelle des ressources et le respect des différentes cultures dans les systèmes de production et des chaînes de valeur durables.

⁶ La notion de bioéconomie englobe la production, l'utilisation, la conservation et la régénération des ressources biologiques, y compris les connaissances, la science, la technologie et l'innovation, afin de fournir des informations, produits, processus et services durables dans tous les secteurs économiques en vue d'atteindre une économie durable (Communiqué du Sommet mondial de la bioéconomie, 2020).

- Les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux sont renforcés pour favoriser la création de bioéconomies durables qui tiennent compte des besoins des jeunes et des sexes/spécificités.
- c) *Axe 3: Renforcer les capacités des jeunes ruraux aux fins de l'utilisation de méthodes et de technologies innovantes dans les secteurs alimentaire et agricole.*
- i. L'enseignement formel (établissements scolaires, universités, écoles professionnelles et instituts de formation), l'enseignement non formel (comme les groupes communautaires, les fermes-écoles et les initiatives structurées) et l'éducation informelle (par exemple le transfert de connaissances intergénérationnel, les forums locaux et l'apprentissage entre homologues) sont essentiels au renforcement des capacités, au partage des connaissances et au changement des comportements qui sont nécessaires pour permettre des transitions durables entre l'école et le monde du travail et garantir une participation égale des jeunes femmes et des jeunes hommes. L'éducation améliore les perspectives d'emploi, mais elle permet en outre de résoudre des problèmes tels que le travail non déclaré, puisque le taux d'emploi non formel est inversement proportionnel au niveau d'instruction⁷.
 - ii. L'innovation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), accroît les possibilités d'échange d'informations sur les exploitations et les chaînes de valeur et favorise des apports mutuels entre la recherche, l'innovation et les connaissances traditionnelles et autochtones. Les TIC permettent également d'accéder aux intrants et aux services, de trouver des marchés potentiels et des possibilités d'emploi et de créer des liens entre les zones rurales et urbaines. Elles peuvent aussi fournir des solutions compatibles avec les mesures de distanciation physique requises dans le contexte de la covid-19. Pour être efficaces, les TIC devront toutefois être adaptées aux différents contextes ruraux, en tenant compte des besoins des jeunes femmes et des jeunes hommes, et être compatibles avec les infrastructures disponibles, notamment le maillage de communication à haut débit et le réseau de téléphonie cellulaire. Les connaissances et la capacité d'appliquer des technologies modernes et à faible coefficient de main-d'œuvre peuvent également contribuer à réduire la pénibilité du travail et susciter l'intérêt des jeunes femmes et des jeunes hommes à prendre part aux chaînes de valeur rurales.
 - iii. Reposant sur des partenariats et des collaborations, des programmes éducatifs et scolaires, ainsi que d'autres produits, seront mis au point pour favoriser les transitions de production durables et apporter les compétences entrepreneuriales et professionnelles nécessaires. En particulier, la FAO renforcera son soutien aux services de vulgarisation nationaux, aux écoles professionnelles et à d'autres programmes de renforcement des capacités tels que les écoles pratiques d'agriculture, afin de veiller à ce qu'ils tiennent compte des besoins des jeunes et répondent aux besoins d'apprentissage actuels et futurs. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux permettra également de s'assurer que les innovations dans les initiatives de la FAO viennent enrichir les initiatives touchant à l'éducation et au renforcement des capacités.
 - iv. *Réalisation 3.1: Élaboration de programmes d'enseignement et de formation tenant compte des besoins des jeunes et des questions de genre, ainsi que des situations et besoins particuliers des différents groupes, notamment les jeunes handicapés, les jeunes autochtones, les jeunes issus des minorités et les jeunes marginalisés. Produits attendus indicatifs:*

⁷ OIT. 2018. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (troisième édition)*, https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_734075/lang--fr/index.htm.

- Les orientations générales permettent aux décideurs nationaux et aux organismes locaux d'élaborer des programmes d'enseignement et de renforcement des capacités qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui sont en rapport avec les chaînes de valeur agricoles.
 - Des ressources éducatives et de vulgarisation sont élaborées ou adaptées pour tirer parti des possibilités reconnues de relier les connaissances traditionnelles et autochtones locales aux nouvelles innovations.
 - Des ressources éducatives pour les écoles et les organisations de jeunes sont élaborées afin d'accroître les connaissances en agriculture et de susciter l'intérêt pour cette dernière, d'inculquer une conscience environnementale et sociale et de veiller à l'adoption de régimes alimentaires équilibrés et de modes de vie durables.
 - De nouveaux travaux de recherche et l'expérience acquise sont utilisés pour créer des stratégies, des plans, des initiatives et programmes de renforcement des capacités et des mécanismes de connaissances et d'appui plus efficaces pilotés par les jeunes.
- v. *Réalisation 3.2: Les capacités des jeunes femmes et des jeunes hommes sont renforcées grâce aux technologies de l'information et des communications (TIC), aux programmes d'appui au secteur agroalimentaire, aux écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes, aux clubs éducatifs et aux mécanismes connexes. Produits attendus indicatifs:*
- Les pôles d'innovation numérique en agriculture sont renforcés pour combler les principales lacunes en matière de connaissances et pour améliorer l'adoption des technologies numériques et des pratiques innovantes par les jeunes.
 - Les compétences entrepreneuriales des jeunes sont renforcées par des programmes et des initiatives connexes qui mettent les jeunes en lien avec des entreprises agrotechnologiques mondiales.
 - L'apprentissage et les informations sont améliorés grâce à l'optimisation des écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes, des outils de télé-enseignement et d'autres mécanismes, notamment des partenariats.
 - Les orientations visant à améliorer les mécanismes d'éducation informelle, notamment le transfert de connaissances intergénérationnel, sont utilisées au profit des initiatives de renforcement des capacités des jeunes.
- d) *Axe 4: Favoriser le développement de services ruraux à l'intention des jeunes et des entrepreneurs agricoles.*
- i. La réalisation des ODD nécessite une augmentation considérable des investissements dans l'agriculture durable. Dans ce contexte, il est crucial d'attirer les jeunes vers l'agriculture et de leur donner les moyens de réaliser des investissements durables, car cela aura des effets positifs majeurs sur la sécurité alimentaire, le développement économique, la création d'emplois et la réduction des migrations forcées. Il est essentiel d'améliorer l'accès des jeunes aux services, notamment aux (micro-)crédits et aux (micro-)services financiers, ainsi qu'aux services d'acquisition foncière. Les autres services indispensables sont notamment du conseil sur la création d'entreprises, des informations sur les marchés ainsi que l'accès équitable aux innovations telles que les plateformes de commerce électronique et des services bancaires en ligne. Pour assurer la durabilité des interventions, il faut aussi prévoir des incitations à l'investissement spécifiques aux jeunes dans les stratégies nationales de promotion des investissements, et collaborer avec les organisations de jeunes

au renforcement de leurs capacités de fournir des services et de participer au dialogue sur les politiques. En outre, le recours à des programmes d'incitation spécifiques axés sur les jeunes ruraux peut améliorer le recrutement, le maintien et la participation professionnels des jeunes en milieu rural. Des infrastructures rurales, qui permettent notamment de se connecter à internet et d'accéder à d'autres services, tels que les services sociaux, de santé et d'éducation, seront également essentielles pour créer des débouchés dans les secteurs agricoles et dans d'autres secteurs tels que le tourisme. La transition vers un avenir durable et résilient nécessitera par ailleurs des politiques en faveur des jeunes et des mesures ciblées de protection sociale et divers filets de sécurité qui permettent de réagir face aux dérèglements récurrents ou prévisibles, comme le changement climatique, ou encore la récente pandémie de covid-19. Parmi les autres mesures d'accompagnement nécessaires figurent les moyens d'encourager les structures d'accueil pour les familles, la planification familiale et l'assistance sociale.

- ii. Le Programme cadre de la FAO «Soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires» aide les Membres de la FAO sous la forme de planification stratégique, de renforcement des capacités et de concertations sur les politiques avec les jeunes au sujet des incitations à l'investissement et des services. La FAO collabore aussi avec l'ONUDI dans le cadre de l'initiative phare «Perspectives pour les jeunes en Afrique – accélérer la création d'emploi dans l'agriculture et l'agroalimentaire» ainsi que d'autres initiatives comme l'«Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agro-industriel» (3ADI+), l'Initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique (3ADI), l'initiative AgrInvest, ainsi que des activités non agricoles et des activités respectueuses de l'environnement, comme l'agrotourisme et l'écotourisme. Par ailleurs, un Guide d'analyse de la chaîne de valeur axé sur les jeunes est en voie d'être achevé et il est mis à l'essai sur le terrain dans quelques pays. Pour créer un environnement favorable, il est aussi essentiel de travailler sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que sur les Directives volontaires pour une gestion durable des sols.
- iii. *Réalisation 4.1: Promotion de l'entrepreneuriat et des emplois décents auprès des jeunes et renforcement des investissements. Produits attendus indicatifs:*
 - Des mesures politiques et des incitations visant à améliorer l'accès des jeunes aux actifs agricoles, aux services financiers et aux marchés sont imaginées, créées, diffusées et mises en œuvre.
 - Les investissements axés sur les besoins des jeunes sont stimulés par des évaluations factuelles des perspectives économiques, y compris l'analyse des lacunes dans les politiques, les services et les mesures de protection sociale.
 - La capacité des jeunes à réaliser des investissements responsables dans les systèmes agro-alimentaires est soutenue par des groupes de réflexion multipartites, des centres agricoles, des programmes de parrainage et d'autres processus de participation des jeunes.
 - Des politiques publiques sont mises en place pour favoriser la participation des jeunes dans l'agriculture et tout au long de sa chaîne de valeur, créer de nouveaux débouchés économiques pour les jeunes, soutenir les reprises d'exploitations et favoriser la relève par les nouvelles générations.

- iv. *Réalisation 4.2: Appui prêté aux groupes, organisations et réseaux de jeunes afin qu'ils puissent accéder aux services ruraux, notamment aux mesures destinées aux agriculteurs. Produits attendus indicatifs:*
- Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées en ce qui concerne les innovations reliant la production durable aux consommateurs et aux marchés pour améliorer l'alimentation et réduire la malnutrition.
 - Les jeunes femmes et hommes ont un meilleur accès à la terre, au financement et aux marchés, notamment grâce à la création de plateformes d'incubateurs multipartenaires.
 - Les jeunes, et notamment les autochtones, sont impliqués dans les approches participatives des directives volontaires de la FAO, qui lancent des activités sur l'accès des jeunes à la terre et aux ressources naturelles.
 - Les orientations générales permettent aux interventions humanitaires et d'urgence, y compris aux programmes de protection sociale, d'être axés sur les besoins des jeunes et de favoriser les transitions rurales durables à long terme.
- e) *Axe 5: renforcer les capacités institutionnelles de la FAO aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale.*
- i. L'un des principaux objectifs du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux est d'enclencher un processus plus systématique et stratégique dans la manière dont la FAO traite des enjeux en lien avec la jeunesse. Bien qu'il y ait eu une amélioration historique notable, certains domaines techniques doivent encore être renforcés pour s'assurer qu'ils tiennent compte des besoins des jeunes et des enfants. Le personnel, notamment celui des bureaux régionaux et nationaux, n'a pas nécessairement les capacités nécessaires pour élaborer des programmes adaptés au contexte de leur pays ou pour entreprendre des processus participatifs pour les jeunes. De plus, les bureaux nationaux ne sont souvent pas armés pour traiter des enjeux de la jeunesse dans les nouveaux processus nationaux des Nations Unies ni pour garantir la prise en compte des besoins et des points de vue des différents groupes de jeunes ruraux. Des orientations s'imposent également pour défendre l'intégration des enjeux relatifs aux enfants et aux jeunes dans les programmes et projets techniques de la FAO. Pour choisir des mécanismes appropriés, il faut garder à l'esprit que la FAO ne dispose pas d'une unité de coordination (ni même d'un agent), ni d'un budget de programme ordinaire consacré à cette tâche.
 - ii. Le renforcement des partenariats avec les organisations concernées peut aider à pallier ces limites internes, et le fait de donner aux jeunes les moyens d'être des partenaires peut générer une force considérable aux niveaux mondial, régional, national et, surtout, local. S'appuyer sur les forces de chaque organisation permettra de travailler à plus grande échelle et de consolider les activités de sensibilisation. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux renforcera donc les efforts de collaboration relatifs aux capacités institutionnelles et aux réseaux participatifs de jeunes. Cela passera par la création d'initiatives conjointes, l'amélioration de la coordination dans les processus régionaux et les mises en œuvre nationales, l'élaboration de produits axés sur les connaissances et de matériel pédagogique communs, ainsi que des ressources telles que des documents d'orientation et de politique.
 - iii. *Réalisation 5.1: Renforcement de la capacité de la FAO de s'attaquer de manière stratégique aux problèmes des jeunes ruraux, en s'appuyant autant que possible sur les programmes existants. Produits attendus indicatifs:*

- Les programmes et projets de la FAO tiennent compte des besoins des jeunes et des enfants et sollicitent la participation des jeunes par le biais d'orientations et du renforcement des capacités du personnel.
 - Les indicateurs relatifs à la jeunesse sont intégrés dans le cadre d'évaluation de la durabilité et des ODD et la base de données sert à suivre et renforcer la portée des programmes et des initiatives.
 - Le réseau FAO de points de contact pour les jeunes et les enfants – dans les divisions du siège et dans les unités hors siège – est consolidé pour échanger et diffuser des informations sur les jeunes et aboutir à des programmes qui intègrent davantage les jeunes et les enfants.
- iv. *Réalisation 5.2: Établissement de partenariats et appui à la participation des jeunes aux activités du système des Nations Unies aux fins de la création d'un réseau/mécanisme spécifiquement chargé de la mobilisation des jeunes.*
Produits attendus indicatifs:
- Les mécanismes de collaboration entre les organisations des Nations Unies sur les enjeux relatifs aux enfants et aux jeunes sont renforcés, en particulier au niveau régional et national et avec les organismes ayant leur siège à Rome, en vue de collaborer sur des initiatives connexes.
 - Les jeunes sont en mesure de participer aux processus de la FAO et aux processus connexes des Nations Unies grâce à des réseaux interconnectés et à des mécanismes d'engagement participatif.
 - Une planification stratégique axée sur les besoins des jeunes et des enfants est préconisée et des fonds sont mobilisés pour soutenir les interventions interdisciplinaires des jeunes.

16. Les principaux partenaires pour la mise en œuvre sont énumérés au paragraphe 9.

IV. Conclusions

17. La nécessité de lancer un Plan d'action en faveur des jeunes ruraux à l'échelle de l'Organisation a été soulignée lors de divers événements et processus. La FAO a reconnu que les jeunes devaient être explicitement ciblés pour assurer un développement économique inclusif et résilient aux crises et bouleversements futurs, afin de contribuer suffisamment à la réalisation des ODD. De plus, comme cela a été souligné dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les peuples doivent être au cœur de tous les efforts de la FAO et il convient d'accorder une attention particulière aux personnes qui se trouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité, et notamment d'assurer la pleine participation et la mobilisation de la jeunesse qui, en ce qui concerne la paix et le développement, est la pièce manquante du puzzle⁸.

18. Compte tenu de son caractère transversal, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux se déclinera en une série d'activités et de dispositifs d'intégration qui seront mis en œuvre dans le cadre des programmes existants. Toutefois, au début de la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, et aussi après avoir inscrit la jeunesse comme thème transversal du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et intégré le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux au Plan à moyen terme de la FAO pour 2022-2025, il est devenu évident que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour mettre en place un «bureau de la jeunesse» spécifique qui permettrait d'assurer un suivi des activités spécifiques à la jeunesse, d'établir des rapports à ce sujet et de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour traiter des domaines de travail en lien avec les jeunes ruraux afin que ceux-ci soient dûment pris en compte dans les quatre améliorations de la FAO et les 20 domaines programmatiques prioritaires y afférents. Si des fonds supplémentaires sont trouvés, le plan sera étoffé, en collaboration avec les partenaires, pour y ajouter d'autres activités normatives et opérationnelles transversales. À cet égard, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux reste, depuis

⁸ Cadre stratégique de la FAO 2022-2031. <http://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>.

son origine, un document évolutif qui s'adaptera aux besoins et aux possibilités, face à un environnement mondial qui connaît une évolution rapide.

19. Le Comité du Programme souhaitera peut-être examiner lors de sa cent-trentième session (22-26 mars 2021)⁹ les révisions qu'il est proposé d'apporter, telles qu'elles ont été présentées lors de la consultation informelle (3 septembre 2021), et inviter également le Conseil à approuver le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux.

⁹ Liste des Documents | FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.